Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-0308062026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 01/06/2026
Date d'affichage : 11/06/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

Séance ***du 08 juin 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **huit juin** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme JAAFAR . Mme QUIVILLIC.

Absents excusés : M. JEANMOUGIN
M. ROSSE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BUSIGNIES à M. GILLOT
M. JORE à M. CHARTIE
Mme DUCOUDRE à M. LATOUCHE
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
Mme GERARD à Mme LOUAPRE
Mme SAHEL-MILLIOZ à M. ICAZE

M. D'HERVE a été nommé secrétaire.

****

N° 03

OBJET : <u>Rennes Métropole – Avenant à la convention de mise en réserve de la propriété située 1 impasse du Pâtis du Fresche / Parcelles cadastrées section AB n° 1094, 1096 et 1097 (1/2 indivise) – Autorisation à Mme la Maire de le signer</u>

M. Christian GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Vie Métropolitaine et Territoriale rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 mars 2021, la convention de mise en réserve de propriété des parcelles cadastrées AB n° 1094, 1096 et 1097 (1/2 indivise) a été approuvée.

Or, le projet pour lequel ce terrain bâti a été acquis n'est pas encore mis en œuvre et Rennes Métropole a été sollicitée pour que la convention de mise en réserve soit prolongée de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2031.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260608-0308062026-DE

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve l'avenant n° 1 à la convention n° 21C0175, tel que présenté en annexe,
- autorise Mme la Maire à le signer.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 11/06/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*